

Opération Chirurgicale : Le plateau technique du CNHU Hubert Koutoukou Maga sera renforcé

En son conseil des Ministres du 23 décembre 2020, le gouvernement béninois a décidé de l'acquisition et l'installation d'équipements et de matériels de chirurgie cardiaque au profit du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou Maga de Cotonou (CNHU-HKM).



La plupart de nos concitoyens souffrant de maladies cardiovasculaires n'arrivent pas à bénéficier de soins appropriés lorsque leur cas nécessite des interventions chirurgicales à cur ouvert, en raison des coûts prohibitifs à l'étranger.

Aussi, le Gouvernement a-t-il sollicité des chirurgiens

réputés en la matière qui pourront faire des interventions sur place au CNHU-HKM.

Pour ce faire, il est indispensable de renforcer le plateau technique existant par des équipements et matériels dédiés à la prise en charge chirurgicale de ces pathologies.

C'est pourquoi, le Conseil s'est prononcé en faveur de la contractualisation avec une structure spécialisée en vue de la fourniture desdits équipements et matériels. Un acte qui sans doute renforcera le plateau technique de ce haut lieu hospitalier.

Drépanocytose : De graves anomalies relevées au Centre de Prise en charge Médicale Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-NFED)

Le conseil des Ministres en sa séance du 23 Décembre 2020 est passé à l'approbation du rapport d'audit comptable et financier du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose (CPMI-NFED).



Plusieurs anomalies relatives au fonctionnement du centre, mais aussi et surtout à sa gestion aux plans budgétaire, comptable et financier.

Les irrégularités relevées sont entre autres l'inexistence de budget pour les années 2011, 2012 et 2015 ; la non-budgétisation de toutes les ressources, entraînant le défaut de traçabilité de certaines recettes ; le non-respect du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable ; l'exécution de dépenses non prévues au budget ; le non-respect des seuils de passation des marchés publics et des clauses contractuelles lors du paiement des prestataires. Il a été relevé aussi l'attribution et la gestion peu transparentes du marché de construction du bâtiment annexe du Centre dont les travaux d'un montant de 199.975.791 FCFA TTC, prévus pour prendre fin en décembre 2016 sont encore en cours ; le paiement irrégulier de diverses primes et frais de déplacement au directeur ainsi qu'à ses collaborateurs.

Il en découle d'importants préjudices aussi bien pour le budget national que pour le Centre dont les performances ont été compromises.

Les insuffisances ainsi relevées ont été portées à la connaissance du directeur du CPMI-NFED, le sieur Deen Chérif RAHIMY afin de recueillir ses observations et fournir des éléments de justifications à l'appui de sa version des faits.

Mais, en lieu et place d'informations documentées, celui-ci s'est contenté de contester la plupart des observations relevées par la commission sans y apporter la moindre preuve. Le Conseil a pris acte du rapport et a instruit les Ministres concernés d'appliquer sans complaisance les sanctions qu'encourent les auteurs de ces malversations.

Non respect des mesures liées au Covid-19 : PAX EXPRESS met en danger la vie de ses passagers



Alors que les pouvoirs publics de plusieurs villes béninoise ont mis en place les mesures préventives pour circonscrire la propagation du coronavirus dans les transports à savoir distanciation et port de masque, l'utilisation de gel hydro alcool, force est de constater que l'on en est bien loin du satisfecit escompté.

Dans les transports en commun, notamment les bus de transport en commun, on semble être hors du temps et de l'espace au regard de citoyens pas concernés outre mesure, malgré les dispositions préventives prises par les autorités gouvernementales pour faire face au danger de propagation du Coronavirus (Covid19).

Aux heures de pointe, le transport en commun plonge dans un paradoxe qui lui est propre. Lundi 09 Novembre 2020, il sonnait 12h 55, nous (Megan Valère SOSSOU) venons à peine de prendre notre ticket à la compagnie de transport en commun Pax Express après une longue et houleuse discussion par rapport au respect de la distanciation. On (agent Pax Express) me rassurait de ce qu'il n'y aura pas d'encombres, ni de surcharges. En effet, pas de deux personnes côte à côte. Ce qui signifie en français facile qu'il aura une personne pour deux places.

Pax Express fait fit des mesures barrières au Covid-19

Après un semblant de démarrage à 13h 00 minute, place à l'encombrement et à la surcharge. Un vil individu, qu'il soit le conducteur du bus ou le tickettier principal, nous n'en savons rien. Il nous obligeait à accepter deux personnes à côté de nous. Toutes tentatives de notre part pour comprendre la situation ont été vaines. Après qu'il ait proféré des menaces contre nous alors qu'on résistait à sa demande, il nous a fait brutalement rembourser notre ticket. Ce que nous avons accepté pour enfin rejoindre un nouveau bus. Il s'agit de la compagnie de transport Afrique Transport Voyage où les mesures barrière au coronavirus étaient strictement appliquées.

Comme Pax Express, ils sont nombreux ces bus de transport à tenir tête à l'Etat dans sa volonté de lutter contre le Covid-19.

Avec ce non-respect des mesures de prévention contre le coronavirus dans les transports en commun que des milliers de citoyens utilisent chaque jour dans les villes, se pose la question de l'effectivité du reste des mesures arrêtées par les autorités dont l'harmonisation des prix. Car, en plus de la surcharge, le comble est qu'aucun dispositif de lavage des mains, ni de l'application du gel hydro alcool ne sont effectif ni à l'embarquement au grand parc auto de Parakou encore moins à la destination (Bohicon ou Cotonou).

Un transport en commun encombrant et dégoûtant

Il est donc clair que les transports en commun sont malades de l'encombrement et du non-respect de la distanciation sous prétexte de la baisse de leurs revenus. Pourtant, au nombre des mesures pour atténuer les effets néfastes du Covid 19 sur le transport, le gouvernement à faire sortie une bagatelle de fonds qu'ils ont allègrement reçu.

A l'heure où le nombre d'infections dues au coronavirus a repris à une vitesse exponentielle en Europe, l'Afrique qui nest pas loin d'une seconde vague doit sy préparer. A moins que les autorités béninoises ont déjà fléchi devant la maîtrise de la situation liée au coronavirus, cette malheureuse expérience mais très courante dans les transports en commun en République du Bénin peut continuer. D'ailleurs, je n'en suis pas sûr et en appelle à la réaction des autorités en charge de la sécurité publique.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Baromètre Citoyen du Covid-19 : L'ONG Save Our Planet y prend part



L'ONG Save Our Planet, représenté par son Chargé de Projet Education, BONON Boris, a participé le 25 Septembre 2020 au Codiam (Cotonou) à un atelier de co-création, le premier d'une série de six (06) ateliers sur les données ouvertes dans le cadre de l'initiative citoyenne dénommée « BAROMETRE CITOYEN DU COVID19 ».

Ce projet de la plateforme citoyenne Voix et Actions Citoyennes, vise à mettre les organisations de jeunes au cœur d'une démarche participative d'ouverture des données et de contribuer à l'émergence des perceptions citoyennes sur la Covid-19 et son impact.



Cet atelier a permis aux participants d'appréhender les bases du projet et la nécessité de s'échanger les données dans un contexte de crise liée au Covid I9 par les jeunes citoyens. Il a été une occasion de donner et de recevoir riche en partage d'expérience. Les dés étant jetés, cap est désormais mis sur le prochain atelier.



Rappelons que, cet atelier fait suite à l'appel à participation lancé par Voix et Actions Citoyennes, aux organisations et associations de jeunesse légalement constituées et intervenant au Bénin. L'idée est de travailler en synergie et de faciliter le partage d'expériences autour des données ouvertes avec les organisations de jeunesse volontaires dans une démarche de co-crédation et de validation du protocole de baromètre participatif. Ce projet de six (06) mois, réparti en six (06) ateliers dont le premier s'est ouvert ce matin a reçu le financement de l'AFD dans le cadre du projet PAGOF mis en œuvre par CFI et Expertise France d'un montant global de 5000€.

#Citoyenneté

#DonnéesOuvertes

#Bénin

#Covid I9

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Covid-19: Le sort mitigé réservé aux eaux usées du lavage des mains

Devenir un réflexe pour la majorité des béninois, le lavage des mains à l'eau et au savon figure parmi les meilleures manières de lutter contre la propagation du coronavirus, la Covid-19.

Ainsi, pendant que le nombre de personnes testées positives au Coronavirus, Covid-19 ne cesse d'augmenter en République du Bénin, comme dans les autres pays africains où la barre des 500 000 cas ont été récemment franchit, la problématique de la gestion des eaux usées issues du lavage des mains continue d'être un casse-tête quotidien pour les populations.

Après avoir fait un tour dans les villes phares du département du Zou, on s'aperçoit que la majorité des Eglises, Mosquée, Lieu de vente, Entreprises, Administration publique et ménages ont mis en place des dispositifs de lavage des mains modernes ou traditionnels plus ou moins acceptables en vue de permettre à tout visiteur d'accomplir ce geste simple, mais protecteur.

Mais la question à laquelle les gens sur le terrain tentent à peine de répondre est: Comment les eaux usées issues du lavage des mains sont gérées ? Nous les déversons à la rue ou dans les caniveaux ont-ils déclarés avec assurance en violation flagrante du code d'hygiène publique en République du Bénin en son article 3.

Pourtant, le ministère de la Santé avait recommandé qu'avant de verser dans la nature, il faut décontaminer au chlore les eaux usées avant canalisation. De plus, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a recommandé que les eaux usées résultant du lavage des mains doivent être recueillies et traitées en toute sécurité avec du chlore avant d'être redirigées vers les égouts ou vers un puits d'infiltration.

Pour M. Assongba, Chargé de l'hygiène et de l'assainissement dans un centre de santé privé à Bohicon « sil se retrouvait qu'un malade s'était lavé les mains, il aurait déjà libéré quelques pathogènes du virus » et donc poursuit il « le

déversement dans la nature de ces eaux usées constitue un grand risque de propagation à condition qu'elles ne soient pas bien gérées ». Parlant des puits d'infiltration, le Technicien des déchets médicaux qu'il faut y déverser les eaux traitées à condition que la nappe phréatique se trouve à 2 m du fond du puits au minimum.

Le problème ne date pas de l'ère de Covid-19, puisqu'une étude publiée en 2018 affirme qu'en Afrique subsaharienne environ 95 % des eaux usées sont directement déversées dans la nature sans aucun traitement ce qui représente des sources de pollution pour les ressources en eau. Il est très important de gérer selon les normes les eaux usées issues du lavage des mains pour non seulement une vraie lutte contre le coronavirus, Covid-19, mais aussi pour éviter d'autres pathologies.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Risque d'électrocution à haute tension à Ouïdah





Le danger est là. Le risque imminent d'une électrocution à haute tension plane au dessus des citoyens de la ville de Ouidah.

En effet, la haute tension qui ceinture la recette perception, le tribunal de lere instance et la mairie de Ouidah cohabite dangereusement avec les grands arbres qui ont une forte conductibilité à cause de leurs humidité permanente et surtout en cette période de forte pluie. Pour qui connaît ses effets destructeurs, la haute tension n'est pas un jeu d'enfant et il ne faut pas s'y hasarder. C'est pourquoi il urge que quelque chose soit urgement fait pour éviter le pire. Les populations de Ouidah et les riverains de ce quartier de la ville historique appellent la première autorité, le maire Christian Houétchénou à agir pour la quiétude des uns et des autres et pour la préservation des vies humaines .

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

**Eco-santé, quand
l'intoxication alimentaire**

nous ronge

Par Constance AGOSSA

Nous parlons d'intoxications alimentaires pour des maladies provoquées par des aliments contaminés. Les aliments peuvent être contaminés à tout moment de leur fabrication, transformation, distribution, conservation ou consommation.

Alors qu'il existe quelques 250 différentes sortes d'intoxications alimentaires, la plupart sont des infections provoquées par des bactéries, des virus et des parasites. Et les raisons de contamination sont également diverses.

Séchage des produits alimentaires au bord des voies, une cause d'intoxication alimentaire parmi tant d'autres

Malheureusement, au Bénin, il sera assez facile de contracter une intoxication alimentaire le séchage des produits alimentaires au bord des voies en est aussi une raison. C'est en effet une mauvaise habitude qui prend de l'ampleur dans le rang des producteurs, transformateurs et commerçants des produits vivriers causant des préjudices à la santé humaine.

Une exposition qui n'indispose pas les passants, et dont les auteurs ne s'inquiètent guère. Les abords et chaussées des axes routiers bitumés sont transformés en aires de séchage des produits alimentaires. Ces produits vivriers subissent sous le regard victime et impuissant des consommateurs, la pression de la poussière, du soleil, de l'eau, des excréments des hommes, des animaux et surtout des toxiques chimiques existants en ces lieux.

La plupart des gens ont déjà eu une intoxication alimentaire ou connaissent quelqu'un qui a fait l'expérience. Il suffit d'ingérer des aliments qui ont été contaminés par des germes pour tomber malade.

Prévention contre l'intoxication alimentaire

Heureusement, il existe plusieurs façons de prévenir l'intoxication alimentaire. L'observance des normes hygiéniques autour des denrées alimentaires reste et demeure capitale. Une denrée alimentaire doit être protégée et conservée en de bons lieux. En plus, les entreprises alimentaires doivent se conformer aux règlements et aux normes appropriées, telles que HACCP. Chaque pays a ses propres règlements spécifiques que toutes les entreprises doivent respecter.



Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Bilharziose : Voici comment éviter cette maladie parasitaire des eaux douces

Par Constance AGOSSA



La bilharziose est une maladie causée par une infection due à des vers parasites présents en eau douce dans certains pays tropicaux et subtropicaux du monde.

Les eaux douces sont contaminées par l'urine ou les matières fécales animales ou humaines infectées. Ce parasite pénètre la peau humaine et entre dans le flux sanguin pour ensuite migrer vers le foie, les intestins et d'autres organes.

La bilharziose, communément appelée schistosomiase, est une

maladie parasitaire qui sévit dans les régions tropicales et subtropicales, principalement en Afrique. Elle est provoquée par des vers parasites et peut causer une infection sévère et de lourds handicaps. Elle constitue un enjeu de santé publique d'envergure mondiale, puisqu'il s'agit de la 2ème endémie parasitaire après le paludisme.

Les origines de cette maladie parasitaire

La bilharziose est causée par des vers parasites du genre *Schistosoma*. Trois espèces de vers sont responsables de la plupart des transmissions à l'homme de la bilharziose : *Schistosoma haematobium* (bilharziose urogénitale), *Schistosoma mansoni* et *Schistosoma japonicum* (bilharziose intestinale).

La bilharziose tue entre 20 000 et 200 000 personnes chaque année, selon l'Organisation mondiale de la santé qui a traité plus de 60 millions de personnes en 2014. L'OMS estimait alors le nombre de personnes nécessitant un traitement préventif à plus de 250 millions. Le continent africain concentre 80-90 % des cas de bilharziose. Elle est considérée comme une maladie tropicale négligée, c'est-à-dire une maladie répandue et confinée aux régions en développement surtout en Afrique.

Les symptômes de la bilharziose

Les symptômes sont une éruption cutanée, des démangeaisons, de la fièvre, des frissons, une toux, des maux de tête, et des douleurs abdominales, articulaires et musculaires.

Mais les premiers signes d'une infection sont des éruptions cutanées, suivies quelques semaines plus tard par de la fièvre, de la toux et des douleurs musculaires. Il existe 2 formes principales de schistosomiase :

La schistosomiase intestinale : diarrhée, sang dans les selles et douleurs abdominales en sont les signes fréquents. Dans sa forme chronique, les complications sont l'augmentation du volume du foie et de la rate (hépatomégalie et splénomégalie).

La schistosomiase urogénitale : la présence de sang dans les urines trahit souvent la schistosomiase urogénitale, qui peut entraîner des lésions au niveau de la vessie, l'urètre et les reins. Il est également observé des retards de la croissance et du développement cognitif chez les enfants atteints et non-soignés.

Effet pour l'organisme humain

La bilharziose sévit chez les populations des régions

tropicales et subtropicales vivant au contact d'eaux stagnantes. Les pêcheurs, les femmes au cours du lavage du linge et les enfants au cours de leurs jeux, sont particulièrement exposés.

Les larves du parasite se développent dans des gastéropodes d'eau douce et pénètrent dans l'organisme humain par la peau. Elles sont drainées par le sang jusqu'aux intestins et la vessie où elles produisent des œufs qui vont endommager les tissus et provoquer la réaction inflammatoire de l'organisme. Les eaux sont contaminées par les excréments des personnes porteuses du parasite.

Quels modes de prévention ?

La lutte contre l'endémie passe par l'assainissement des eaux stagnantes, la lutte contre les gastéropodes vecteurs du parasite, ainsi que la prévention auprès des populations des zones endémiques. Quant aux voyageurs en zone tropicale et subtropicale, ils doivent éviter de se baigner dans les lacs, les mares et les rivières. Il existe un traitement médical possible avec l'aide de votre médecin.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité

Possibilité de financement pour une intervention de recherche rapide contre la COVID-19

La présente possibilité de financement s'inscrit dans la foulée des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour s'attaquer rapidement aux problèmes de santé causés par la pandémie de COVID-19. Le financement facilitera la réalisation rapide et opportune de recherches adaptées à l'état actuel de la pandémie au Canada et dans le monde. Ces recherches viseront à ralentir et à enrayer la propagation de la COVID-19.

Les conditions ci-dessous doivent être remplies pour qu'une demande soit admissible au financement du CRDI.

L'équipe doit inclure des chercheurs établis au Canada et des chercheurs établis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), selon la définition du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – tous les pays énumérés sont admissibles.

Dans les équipes dont les recherches seront réalisées dans plus d'un PRFI, au moins un chercheur doit figurer comme candidat principal dans chacun des pays.

Pour les équipes comportant des sous-bénéficiaires (c'est-à-dire des personnes qui reçoivent indirectement des fonds du CRDI), les établissements des sous-bénéficiaires doivent être indiqués et décrits par le candidat principal.

Date butoir: 11 mai 2020

□□

<https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/vw0pprtntyDtls.do?all=1&masterList=true&next=1&prog=3309&resultCount=25&sort=program&type=EXACT&view=currentOpps&language=F>

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité